Depuis plus de 25 ans, nous conseillons et accompagnons les entreprises françaises, suisses et belges ainsi que leurs filiales allemandes dans tous les aspects juridiques de leurs activités en Allemagne. Aux côtés des cadres dirigeants, des départements ressources humaines, des services juridique et financier ainsi que des équipes commerciales, nous assistons de la même manière les sociétés allemandes en France.

News | Droit social | Allemagne

Employeurs en Allemagne : versement d'une prime énergie exceptionnelle en septembre 2022

11 juillet 2022

Ulrich Martin DEA / DESE
Rechtsanwalt
martin@rechtsanwalt.fr
T + 33 (0) 3 88 45 65 45

Jörg Luft
Rechtsanwalt
luft@rechtsanwalt.fr
T + 49 (0) 7221 30 23 70

www.rechtsanwalt.fr

Pour compenser la hausse actuelle des prix de l'énergie en Allemagne, le gouvernement fédéral allemand a décidé que les employeurs devraient verser à leurs salariés une prime énergie exceptionnelle de 300 €.

La plupart des travailleurs toucheront cette prime en même temps que leur salaire du mois de septembre 2022. Cependant, certaines petites entreprises auront la possibilité de repousser le paiement jusqu'à octobre 2022.

Cette prime énergie exceptionnelle n'est pas une prestation salariale supplémentaire à la charge de l'employeur. Pour son financement, les employeurs allemands prélèveront le montant de la prime énergie sur la retenue à la source qu'ils doivent effectuer sur les salaires. Si le montant total des primes énergie accordées aux salariés dépasse la somme à verser au titre de l'impôt sur les salaires, l'excédent est remboursé à l'employeur par l'administration fiscale.

Les employeurs allemands devront verser la prime énergie aux salariés qui occupent un emploi au mois de septembre 2022 et :

- appartiennent à l'une des classes d'imposition I à V ou
- perçoivent un salaire soumis à un impôt forfaitaire dans le cadre d'un « mini-job ».

Les entreprises employant des salariés en Allemagne devraient donc prêter une attention particulière lors du décompte des salaires du mois de septembre 2022, afin de veiller à ce que leur bureau de paie procède correctement au paiement et au décompte de cette prime énergie.

Notre cabinet se tient à votre disposition pour toute question complémentaire à ce sujet.

welcome@rechtsanwalt.fr

Epp Rechtsanwaltsgesellschaft mbH
Cette présentation a un caractère purement informatif et ne saurait remplacer un conseil personnalisé. Toute responsabilité des auteurs est exclue. Les contenus de cette présentation sont soumis à des droits d'auteur.